question de la représentation des deux parties de la province suffisait, suivant moi, à l'introduction d'un pareil changement, et à produire un rapprochement entre des hommes d'état pour tâcher de trouver une solution. Je suis d'opinion que le projet actuel est peutêtre le meilleur sur lequel on puisse s'entendre, aussi, suis-je prêtà en attribuer et reconnaître tout le mérite à ses auteurs. Je suis satisfait des neuf-dixièmes et plus peut-être du plan, et je suis prêt à passer sur les quelques défauts que j'y trouve pour le voir adopter en entier. Je crois que le nom seul et le prestige de cette grande mesure auront une influence salutaire sur notre avenir, qu'ils nous inspireront la fierté propre aux grandes nations et ce patriotisme qu'il est si nécessaire d'avoir. (Ecoutez!) L'union fédérale raffermira notre crédit et c'est là un résultat qui vaut la poine d'être obtenu même au prix de quelques sacrifices. Je crois en outre que lorsque la mesure sera complétée, elle aura pour effet d'attirer ici l'émigration et d'accroître ainsi notre population. A l'heure qu'il est, nous ne réussions guère à attirer l'immigration de ce côté ou ne savons pas la retenir, tandis que si nous étions connus à l'étranger comme étant un grand pays, nous offririons une carrière à cette partie entreprenante et industrielle de la population qui constitue la force et la richesse d'un état. L'union activera, en outre, notre commerce et développera nes ressources et notre industrie. Il est bien de rappeler toutes ces considérations ; sans en attendre tous les avantages que prophétisent les avocats les plus enthousiastes de la confédération, elles n'en sont pas moins dignes de toute notre attention. (Ecoutez!) Quant à dire que les dépenses du gouvernement sous le nouveau régime seront moins fortes, je crois qu'on avance une fausseté, et que ce sera une source de désappointement pour le public s'il s'en aperçoit trop tard. bon moyen et le seul rationnel out été de faire connaître les faits, d'avouer qu'au lieu de diminuer sous la confédération les dépenses du gouvernement seront plus fortes; qu'à cela il faudra ajouter le coût des travaux de défense qui doivent être construits, du chemin de fer intercolonial qui forme partie du projet, et des autres améliorations sur les canaux dont on ne cesse de parler. La confédération sera dispendicuse sans aucun doute: pourquoi ne pas l'avouer? Pourquoi ne pas dire au peuple: " Voici de grands avantages, mais ils devront nécessairement nous coûter beaucoup?" Pour ma

part, je suis prêt à payer ces avantages au prix qu'on en demande. Je ne me suis pas attaché à analyser tous les chiffres dont l'hon, député de Niagara a émaillé son discours; car la profusion et la confusion en matière de chiffres dans un discours me font absolument le même effet : je ne le suivrai done point sur ce terrain. Ma confiance dans les talents et la capacité financière des hommes chargés de surveiller nos intérêts est telle que je n'accepte qu'avec beaucoup de précaution les objections sous forme de chiffres qu'on soulève contre la mesure. Un des hons, orateurs qui m'ont précédé, a remarqué que le doigt de Dieu était visible dans le concours des éléments contraires qui se sont réunis pour l'élaboration de ce projet : je le crois car j'aime à reconnaître l'action d'en Haut sur la vie des individus comme des nations : je me réjouis de voir tous les jours cotte chambre demander à Dieu de bénir ses délibérations et j'ai foi qu'elles le sont, J'aurais la même consolation si je voyais la question soumise au peuple, car l'argument qui veut que nous fassions connaître de suite notre décision n'aguère de valeur, et ne nous impose certainement pas l'obligation de voter à la hâte le projet tel qu'il est. (Ecoutez!) J'ai essayé, hons. messieurs, de vous montrer que je ne m'étais inspiré que du désir le plus sincère de favoriser les intérêts de ce pays dans la conduite que j'ai cru devoir tenir au sujet de cet amendement, et je me suis efforcé de désabuser ceux qui pensent qu'en agissant ainsi je me suis laissé influencer par mon opposition à un projet qu'au contraire je crois avantageux au pays, mais dont je voudrais voir précisément les avantages confirmés par la sanction populaire. Je pense probable, et peut-être est-ce une certitude, que c'est la dernière année que je siège comme député du peuple dans les conseils de mon pays : mais je ne veux pas que ma carrière, quelque courte qu'elle ait été, soit souillée de la moindre tache d'égoïsme, et c'est pourquoi je ne consentirai jamais à donner un vote qui pourrait bien me faire nommer conseiller à vie, mais qui en même temps dépouillerait ceux qui m'ont élu du privilége d'avoir un représentant dans le conseil législatif. (Applaudissements !)

L'Hon. M. BUREAU—Je n'ai pas l'intention de prendre part aux débats sur l'amendement qui occupe maintenant cette hon. chambre. Mais en vérité je ne serais